

# Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

## ROUBAIX, 25 mars.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Décrets : prorogeant pour dix années la durée de la Société anonyme formée à Paris pour l'administration du sous-comptoir des chemins de fer ; — de trente années celle pour l'administration du sous-comptoir des métaux ;  
Rapport à l'Empereur par le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, concernant les travaux que la commission des anciens militaires a effectués en 1856 ;  
Liste des marins et militaires auxquels la médaille militaire a été conférée ;  
Loi qui autorise le département de Maine-et-Loire à faire un prélèvement sur l'emprunt à réaliser en vertu de la loi du 14 mai 1856 ;  
Nominations : du président et du vice-président du conseil de prud'hommes d'Amiens ; — de courtiers de marchandises.

## Chronique locale.

M. le préfet du Nord vient de conférer au sieur Trotin, à Etrœungt, l'une des machines à drains achetées par le département.

Le sieur Trotin doit cet encouragement à l'excellente qualité des terres qu'il emploie dans sa fabrication. Le drainage a pris dans les environs d'Avesnes un développement considérable et le temps n'est pas éloigné où notre pays sera sillonné d'un magnifique réseau de canalisation souterraine. Une seule cause pourrait étouffer ou retarder le progrès de ce puissant moyen d'assainissement et d'amélioration rurale, excellent partout et particulièrement profitable dans les pays froids et humides comme le nôtre, c'est le mécompte à résulter de travaux exécutés avec des drains d'une solidité douteuse ou insuffisante. Déjà des inquiétudes se sont manifestées à ce sujet, et l'on ne peut trop hautement applaudir aux mesures qui ont pour objet d'améliorer cette importante fabrication, et de récom-

penser les efforts des industriels qui se distinguent par la bonne qualité des produits qu'ils livrent à l'agriculture.

La fête philanthropique du 22 mars a attiré à Roubaix un concours considérable de voyageurs dont le nombre s'est élevé au chiffre énorme de 48,000.

Il y a eu 16 trains spéciaux, sept au départ de Lille et neuf au départ de Roubaix.

Un bataillon de la garnison de Lille avait été envoyé à la gare de cette ville pour maintenir le bon ordre.

Nous avons la satisfaction de constater qu'aucun accident n'a eu lieu, grâce aux mesures prises par les soins de MM. les administrateurs du chemin de fer du Nord.

On annonce, comme très-prochaine, l'arrivée à Roubaix de la famille de Nancy.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, les succès obtenus par les artistes de cette troupe dirigée avec tant de soins par M. de Nancy père.

Le théâtre sera situé dans l'ancien cirque Loyal. Nous donnerons, dans le prochain numéro, la composition exacte de la troupe et la date de la première représentation.

Les compagnons composant les chars de l'industrie des machines, et celui des forgerons, nous prient d'adresser à M. Baes Dayez, par l'organe du journal, leurs remerciements les plus sincères pour l'intelligence dont il a fait preuve en prenant la conduite des susdits chars.

Nous sommes heureux de le reconnaître, M. Baes-Dayez s'est parfaitement acquitté de la mission qui lui a été confiée, et si quelque chose peut ajouter à son mérite dans cette circonstance, c'est qu'il a voulu accorder son concours gratuitement.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas encore le résultat de la recette faite au profit des pauvres.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« La question s'est élevée de savoir par qui doivent être délivrés les certificats de présence que les frères de militaires en congé temporaires renouvelables auront à produire pour la justification des droits à l'exemption prévue par le paragraphe numéroté 6<sup>e</sup> de l'article 13 de la loi du 21 mars 1833.

« Les commandants des dépôts de recrutement et les autorités municipales ayant seuls les moyens de constater, les uns, l'inscription de ces hommes sur les contrôles des militaires en congés renouvelables dans le département, et les autres, leur présence réelle ou même leur existence, M. le ministre de la guerre a décidé que, par analogie avec ce qui se pratique pour les hommes de la réserve, les certificats réclamés pour le motif ci-dessus indiqué seraient délivrés par les commandants des dépôts de recrutement.

« Ces pièces prendront le titre de *certificat constatant la position d'un militaire en congé temporaire renouvelable*. Ces certificats seront d'ailleurs établis conformément aux dispositions de la circulaire du 23 avril 1836, et suivant le modèle qui est joint à la circulaire que M. le ministre de la guerre a adressée, le 7 mars, à ce sujet, à toutes les autorités militaires.

« Afin de mettre les commandants des dépôts de recrutement en mesure de se conformer aux dispositions qui précèdent, les conseils d'administration des corps devront leur adresser avec la plus grande célérité possible, les contrôles signalétiques dont l'envoi est prescrit par la circulaire ministérielle du 23 janvier dernier. »

La cour de Cassation vient de rendre un arrêt, auquel on ne saurait donner trop de publicité, vu son importance en matière d'attributions municipales. Elle a décidé que :

« S'il appartient à l'autorité municipale de fixer le temps pendant lequel ceux qui exercent des professions bruyantes, seront tenus d'interrompre leurs travaux pour ne pas troubler la tranquillité des habitants, aucune loi ne lui donne le pouvoir de déterminer les lieux où ils seront exclusivement obligés d'établir leurs ateliers, alors d'ailleurs qu'il s'agit d'industries qui ne sont pas classées parmi les établissements incommodes, par le décret du 15 Octobre 1810. »

En conséquence est illégal et non obligatoire comme contraire au principe de la liberté de l'industrie, un arrêt portant : « Qu'aucun ouvrier travaillant avec bruit, ne pourra s'établir dans une boutique ou atelier, sans avoir au préalable pris l'avis des voisins, auquel l'administration aura tel égard que de raison.

Quatre évêques français sont en ce moment à Rome : ce sont MM<sup>es</sup> de Nancy, de Soissons, de Bayonne et de Meaux. — D'après une circulaire qu'il vient d'adresser à son clergé, M<sup>r</sup> l'évêque d'Evreux annonce qu'il se dispose également à faire le voyage de Rome.

Un journal allemand publie l'observation suivante, qu'il assure s'être vérifiée depuis nombre d'années, relativement à la température. Quand le frêne prend ses feuilles avant le chêne, le temps sera pluvieux ou tout au moins humide : C'est ce qui a eu lieu l'année dernière pour l'Allemagne. Mais ce printemps, les chênes commencent à bourgeonner avant les frênes, ce qui prédit un été fort sec. Si cette observation ne se rapporte pas exclusivement à l'Allemagne, elle pourrait être pour nos cultivateurs matière à observation et par suite peut-être une précieuse indication.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 25 MARS 1857.

## CAVALCADE DE LA MI-CARÊME

LE CARNAVAL. — LA MI-CARÊME. — CAVALCADE AU PROFIT DES PAUVRES. — LA COMÈTE DU 13 JUIN 1857. — BALS. — CARROUSEL.

I

La mi-carême, cette espèce de regain, ce chant du cygne du carnaval, cette dernière lueur d'une lampe qui s'éteint, a jeté cette année à Roubaix un vif éclat. On doit se féliciter d'un succès dont on aurait pu douter dans une autre ville, car le goût de ces fêtes et des déguisements commence à se perdre.

Le carnaval, on l'a dit avant nous, est encore une des vieilles choses qui s'en vont, mais lentement... une des dernières.

Débris du vieux monde, il se rattache à la vie, s'y accroche, il lutte à Rome, est malade à Venise, la patrie classique des masques, il agonise en France..., mais vit encore pourtant. Il tâche d'obtenir quelques années de grâce en transformant sa nature, en sacrifiant aux idées positives de notre époque, en dissimulant sa marotte.

Autrefois le carnaval était un joyeux garçon franchement viveur, n'ayant qu'un but : la folie,

qu'une seule pensée : le plaisir, secouant ses grelots à tous vents, régnant, pendant trois jours, marchant, courant, dansant, entraînant bien du monde sur ses pas, menant le galop infernal et répandant la joie autour de lui, sans s'inquiéter d'autre chose que d'avoir assez de souffle dans sa poitrine, assez de muscles dans ses jambes d'acier, pour arriver au mercredi des cendres, son tombeau.

Aujourd'hui le carnaval n'est plus, ou plutôt il est devenu raisonnable : Arlequin prend du ventre, Colombine se range. Polichinelle rentre dans sa bosse, si pleine d'esprit, quelquefois ; Pierrot se fait philanthrope, il ne s'amuse plus que dans un but louable.

Il faut aujourd'hui que le plaisir profite à une bonne œuvre quelconque. Le plaisir pour le plaisir, disparaît comme cette idée, si courue naguère, et assez sangrenue, de *Part pour l'art*.

C'est certainement un progrès. On peut regretter ce qu'on appelait la *gaieté française*, mais il faut au moins applaudir à une innovation qui rend utile au commerce, profitable aux pauvres, une journée de plaisir à laquelle participe toute une population.

Il se trouve pourtant, il faut bien le dire, quelques esprits chagrins qui blâment, sans sourcilier, les fêtes du genre de celle de Roubaix. — Il présentent triomphalement cet argument, qu'ils pensent irréfragable, parce qu'il est spécieux au premier abord. — Cet argument est celui-ci : Si l'on donnait simplement aux pauvres tout ce qui va se dépenser en costumes, en vin de Champagne, etc., etc., — les pauvres auraient une plus forte moisson.

Leur argument n'a qu'un inconvénient, il pêche par la base, ou plutôt il n'a pas de base.

Nous leur ferons très-humblement observer

ceci :

1<sup>o</sup> S'il n'y avait pas de cavalcade, il n'y aurait pas de quête. Y eût-il une quête, elle ne produirait pas la dixième partie de celle qui est faite dans un cas semblable et dans des conditions pareilles.

Ces jours-là, les quêteurs, grâce à leur costume, grâce surtout à la circonstance, ont le droit d'être pressants, même importuns, s'ils le veulent. On ne peut, on ne doit se tirer de leurs mains que les poches vides — les avarés peuvent se cacher, mais on sait les trouver et les faire déloger de leur tanière ; on les dévalise avec escalade, effraction, et à main armée — c'est en résumé une puissante arme qu'un *tronc pour les pauvres*.

2<sup>o</sup> Les frais de la cavalcade ne sont point prélevés sur le produit de la quête ; ils sont faits par les acteurs eux-mêmes qui, outre la dépense du costume, ont encore celle de la souscription et d'une entrée.

3<sup>o</sup> Voyons ! il faut être juste ! Sans cavalcade, sans le moindre plaisir pour eux, obtiendriez-vous de ces jeunes-gens (qui jettent si généreusement, si largement, leur argent dans cette bonne œuvre, une somme aussi considérable ? — Ne leur doit-on pas une petite compensation ? et la compensation est faible.

Organiser une semblable fête, exige plus de temps..., d'argent, qu'on ne le pense.

On ne sait jamais à quoi l'on s'engage ; la dépense suit la même progression croissante que le devis de certains entrepreneurs.

Il faut beaucoup de dévouement pour accepter un rôle dans cette circonstance.

La cavalcade, en elle-même, le moment de la représentation (pour les jeunes gens qui aiment les beaux chevaux, les beaux costumes, les belles

étouffes) peut être bien agréable pendant la première heure.

A la deuxième, on commence à trouver le casque, la cuirasse, le harnais un peu lourds. — Cela devient moins attrayant.

La troisième heure amène un commencement de fatigue et d'ennui.

A la quatrième heure, plus d'un cavalier formule, tout bas, ce désir exprimé par je ne sais plus quel drôle de corps dans un vaudeville ancien :

« Je voudrais bien m'en aller ! »

Quoi qu'on dise, et quelle que soit surtout l'interprétation qu'on donne à l'intention de chacun, il faut rendre toute justice et un hommage éclatant aux organisateurs, aux acteurs de cette fête et à l'idée généreuse qui en était l'âme. La réussite complète de leur œuvre a dû leur faire oublier leurs peines. Le cortège était très-beau, bien entendu comme ensemble, et fort original, fort amusant comme détails.

Nous allons faire en sorte de rendre compte, aussi exactement que possible, des groupes qui ont généralement attiré l'attention ; nous prions d'avance le lecteur et les intéressés d'excuser des omissions involontaires. — Dans une foule aussi nombreuse, les costumes les plus jolis, les charges les plus drôlatiques échappent parfois au regard... occupé ailleurs.

Toutes les conditions du programme ont été, du reste, parfaitement remplies, et l'on pourrait, à la rigueur, réunir dans une immense accolade toutes les parties qui le composent et mettre en regard, en résumé, tout simplement et pour le tout : très-beau ! bien réussi !

II

Des trompettes de mousquetaires ouvraient la